



## SÉANCE DU 26 JANVIER 2022

---

**2022-S1**

**OBJET :**

**Compte-rendu du  
Conseil Municipal**

---

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 23  
Présents : 21

---

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thibéry s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, sous la présidence du Maire, Jean AUGÉ.

**Présents :** Jean AUGÉ - Jean-Louis CALVET - Nicole COSTE - Michel CAMPANELLA - Céline SABLIER - José BELMONTE - Joël CARRIER - Caroline ROBERT - Fabienne SERVAT - Estelle OLIVE - Christophe SIRVEN - Nadège ROUQUET - Julien COUGNENC - Ludivine SELIG - Florian TENZA - Virginie PAPIN

**Procurations :** Dominique LAUX à Jean-Louis CALVET - Martine GAUTHIER à Céline SABLIER - Régine ROSENFELD à Jean AUGÉ - Francis DUQUENNE à Nicole COSTE - Stéphane LOPEZ à Nadège ROUQUET

**Absents :** Stéphane WIBAUX - Joséphine GROLEAU -

**Démissionnaire :** Jean-Louis MONTAULON

**Monsieur Florian TENZA étant élu secrétaire de séance à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé.**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 15 décembre 2021.

### Délibérations

#### **1. Subvention à l'association « Les amis du carnaval » - versement par anticipation**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association « Les Amis du Carnaval » sollicite le versement de 2 300 euros par anticipation sur la subvention annuelle.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement par anticipation sur la subvention octroyée en 2022 à l'association « Les amis du carnaval » d'un montant de 2 300 euros, et dit que les crédits seront intégrés au budget de l'exercice 2022,

#### **2. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2022**

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une dotation de l'Etat ayant pour but de financer les opérations d'investissement des communes.

Le Maire rappelle les nombreuses difficultés pour trouver un stationnement afin de déposer les enfants en sécurité devant l'école. La Police Municipale est vigilante et fait beaucoup de prévention mais ce n'est pas suffisant.

Je vous propose de réaliser des travaux de sécurisation de voirie aux abords du groupe scolaire Léonce Ruffié en 2 tranches. La 1<sup>ère</sup> tranche se traduit par l'aménagement d'un parking sécurisé et d'un cheminement doux sécurisé sur le boulevard des écoles. Une seconde tranche interviendra l'année prochaine avec la prolongation du cheminement sur le boulevard des écoles.

L'estimation des travaux de la tranche 1 pour l'entreprise Eiffage est de **250 290 € HT** et les honoraires du bureau d'Etudes Prima sont de **17 620 € H.T** ; soit un total prévisionnel du coût de l'opération à **267 910 € HT**.

Il est demandé une participation au titre de la DETR 2022, à hauteur de 80 %, soit **214 328 € H.T**.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 80 % pour des travaux de sécurisation de voirie aux abords du groupe scolaire Léonce Ruffié pour la Tranche 1 – aménagement d'un parking sécurisé et d'un cheminement doux sécurisé sur le boulevard des écoles.

Le plan de financement prévisionnel de ces investissements s'établit de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat - DETR .....	214 328 € H.T.
- Autofinancement - commune.....	53 582 € H.T.
TOTAL.....	267 910 € H.T.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 3. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2022

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une dotation de l'Etat ayant pour but de financer les opérations d'investissement des communes.

Afin d'améliorer la politique de prévention de la délinquance et lutter contre les actes de malveillance, la commune envisage la mise en place d'un système de vidéoprotection passif en entrée et sortie de village.

Actuellement, il existe 6 caméras et il est nécessaire de rajouter 6 nouvelles caméras dont 5 en entrée de ville. Un dossier a été transmis à la Préfecture pour obtenir l'autorisation d'exploiter cette vidéo protection.

L'estimation des travaux est de **54 029.50 € H.T.**

Il est demandé une participation au titre de la DETR 2022, à hauteur de 80 %, soit **43 223.60 € H.T.**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 80 % pour la mise en place d'un système de vidéoprotection passif en entrée et sortie de village,

Le plan de financement prévisionnel de ces investissements s'établit de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat - DETR .....	43 223.60 € H.T.
- Autofinancement - commune.....	10 805.90 € H.T.
TOTAL.....	54 029.50 € H.T.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 4. Avis concernant l'enquête publique du projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan

Monsieur le Maire informe le Conseil que, lors de sa dernière réunion, la commission d'urbanisme a examiné en détail le dossier d'enquête publique du projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan et plus particulièrement la phase 1 qui concerne le projet entre Montpellier et Béziers.

Il en résulte les observations suivantes :

- Demande une étude concernant les risques de nuisances sonores et des vibrations lors du passage du TGV et, la réalisation des aménagements permettant de limiter les impacts ;

- Demande une étude sur les mesures concrètes pour l'intégration paysagère de la ligne et la préservation des espaces naturels ;

- Demande une étude sur la gestion du trafic routier qui va s'intensifier à l'entrée de la Commune sur la RD 13 pour accéder à la Carrière des Roches Bleues : la Carrière sera aménagée en base logistique pendant les phases de travaux et aussi pendant le fonctionnement normal de la ligne. Actuellement, les infrastructures routières existantes ne sont pas adaptées pour supporter un accroissement significatif des flux des poids lourds en toute sécurité.

- Demande la réalisation d'un constat d'huissier avant et après les travaux en vue de remise en état de la voirie (chemins communaux et ruraux) en cas de dégradation ;

- Demande une étude d'impact sur l'environnement et l'écologie afin de préserver la faune et la flore ;

- Demande une étude de l'impact hydraulique spécifique du secteur Saint-Thibérien eu égard aux risques d'inondation liée à la présence du fleuve Hérault.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable au projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan sous-réserve que les observations mises en avant par la commission urbanisme soient prises en compte.

## 5. Opération « 8 000 arbres pour l'Hérault »

Monsieur le Maire rappelle que le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, le Département a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des îlots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de trente-quatre essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département et le CAUE de l'Hérault pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

En conséquence, je vous propose d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de **16 arbres** dont :

- **3 Abricotiers à l'école maternelle**
- **1 Chêne vert sur l'espace vert du muret face au cimetière**
- **1 Tilleul à l'EHPAD Mireille Vidal**
- **11 Chênes vert autour du rond-point Route de Florensac**

Et de m'autoriser à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la cession à l'amiable et à titre gratuit des 16 arbres cités ci-dessus dans l'opération « 8 000 arbres pour l'Hérault » ; autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance



